

## RÉPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT de l'AUDE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du CIAS

de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RÉGION LÉZIGNANAISE CORBIERES ET MINERVOIS

### **NOMBRE DE MEMBRES**:

Afférents au Conseil d'Administration du CIAS: 25

En exercice: 25

Qui ont pris part à la délibération : 14 Date de convocation : 20/11/2024

Date d'affichage:

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

## N° 44/2024

#### **OBJET: BUDGET M57 2024: ADMISSION EN NON VALEUR**

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq novembre, à 15H30, les membres du Conseil d'Administration du C.I.A.S. de la Communauté de Communes de la Région Lézignanaise Corbières Minervois, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur André HERNANDEZ, Président du CIAS.

Madame Isabelle GEA est nommée secrétaire de séance.

Etaient présents : (14)

Président du CIAS André HERNANDEZ
CAMPLONG D'AUDE Serge LEPINE
CONILHAC CORBIERES Serge BRUNEL
FABREZAN Isabelle GEA
MOUX Jacques DOUTRE
PARAZA Emile DELPY

ROQUECOURBE MINERVOIS Corinne GIACOMETTI ST ANDRE DE ROQUELONGUE Jean-Michel FOLCH THEZAN DES CORBIERES Philippe PUECH

TOURNISSAN Marie Claude MENDOZA
VILLEROUGE TERMENES Françoise FULLANA
ADHCO Jacques VILLEFRANQUE
ANAV Marie Claude MARTINEZ

FAOL Danielle SUDRE

# Etaient absents les représentants des Communes ou associations suivantes : (11)

CRUSCADES Jean-Claude MORASSUTTI

FELINES TERMENES

LEZIGNAN CORBIERES

LUC SUR ORBIEU

MONTSERET

ORNAISONS

Jean Marie SAURY

Christine BENET

Yves KOSINSKI

Bachir MEDANI

Muriel SAEZ

ROUBIA Geneviève LOPEZ
AFDAIM Georges GRANDJEAN
ALZHEIMER UN AUTRE REGARD Marianne TAILLANDIER

ISIS Brigitte BRIOLE

UDAF Jean DANEY DE MARCILLAC

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

ID : 011-200019461-20241125-D44\_2024-DE

VU l'instruction budgétaire M57;

**VU** la délibération du Conseil d'Administration N° 14/2024 du 9/04/2024 portant adoption du Budget 2024 M57;

**VU** la délibération du Conseil d'Administration N° 21/2024 du 19/06/2024 portant adoption de la décision modificative n°1 sur le Budget 2024 M57;

**VU** l'état des titres irrécouvrables transmis par Monsieur le Trésorier de Narbonne pour lesquels il a été demandé l'admission en non-valeur ;

Monsieur le Trésorier soumet à l'avis du Conseil d'Administration, une demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables concernant des exercices antérieurs.

Les sommes dont il s'agit n'ayant pas été recouvrées malgré toutes les procédures employées, il convient, pour régulariser la comptabilité du CIAS, de les admettre en non-valeur.

Il est demandé au Conseil d'Administration d'approuver l'admission en non-valeur des titres irrécouvrables pour les montants suivants tel que transmis par Monsieur le Trésorier.

Entendu l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil d'Administration est sollicité pour

**ADMET** en non-valeur les titres de recettes pour les montants suivants, sur le Budget M57 du CIAS, comme présenté, au regard des états produits par le Receveur :

- sur le Budget M57 2024 : 2 607.49 €

**DEMANDE** le maintien des poursuites pour 14 239.17 €

**PRECISE** que les crédits budgétaires sont ouverts sur les budgets de l'exercice 2024 : Chapitre 65 – nature 6541.

**AUTORISE** Monsieur le Président à émettre le mandat correspondant et à signer toutes les pièces utiles à cet effet.

**INFORME** que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : <a href="https://www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a>

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Centre
Intercommunal
Action
Sociale
Communauté de Communes
Région Lézignanaise Corbières et Minervois

Le Président, André HERNANDEZ

